

Quelles informations seront nécessaires pour la rencontre?

Situer le niveau d'autonomie de votre enfant dans les sphères suivantes :

- Transport
- Intégration sociale
- Habiletés domestiques
- Habiletés sociales
- Ressources communautaires
- Autonomie
- Santé et sécurité
- Habiletés scolaires
- Loisirs
- Préparation à l'intégration en emploi
- Etc.

Ayez en votre possession les informations suivantes:

- Évaluations récentes non réalisées à l'école
- Les noms et coordonnées des intervenants impliqués auprès de votre enfant (CRDI, CLSC, RÉPIT etc)

Engagement des parents

Vous avez un rôle primordial dans la démarche d'orientation de votre enfant. Vous êtes des personnes clés dans ses choix de vie. Nous vous invitons à lui fournir vos encouragements.

Quelques pistes de réflexion préparatoires pour discuter du projet de vie avec votre enfant avant la rencontre :

Lui demander ce qui est le plus important

- Poursuivre ses études
- Vivre avec sa famille
- Avoir un amoureux ou une amoureuse
- Avoir des loisirs
- Être autonome en appartement
- Avoir un emploi
- Faire des activités avec des amis,
- Faire du sport, des sorties



École John-F.-Kennedy
215, rue Elm
Beaconsfield (Québec) H9W 2E2
Tél. : 514-855-4204
direction.johnkennedy@csmb.qc.ca

ÉCOLE JOHN-F.- KENNEDY



TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE (DÉMARCHE TÉVA)

Aux parents de:



TRANSITION ÉCOLE-VIE ACTIVE (TÉVA)

La planification de la transition de l'école à la vie active vise à soutenir votre enfant dans ses projets postsecondaires en tenant compte de :

- la poursuite de ses études
- son intégration socioprofessionnelle
- la transformation de son réseau social
- ses loisirs
- sa participation à la vie communautaire
- la poursuite de ses activités éducatives
- son autonomie résidentielle

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan d'intervention et vise à faciliter cette transition importante dans la vie de votre enfant.

Pour qui?

La démarche TEVA s'adresse au jeune qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir sa transition école-vie active. Elle s'adresse particulièrement au jeune vivant avec un handicap.

Pourquoi?

- Pour favoriser le bien-être de votre enfant et son intégration dans la société;
- Pour explorer, **avec l'ensemble des partenaires concernés**, diverses actions à entreprendre pour la réalisation du projet de vie du jeune;
- Pour coordonner les interventions dans un **souci de continuité** des services en mettant en parallèle les éléments du programme de formation scolaire et la démarche TÉVA.

Qui y participe?

La collaboration entre le parent, le jeune adulte, l'école, le CLSC, les organismes spécialisés de main-d'œuvre et le centre de réadaptation est visée par cette démarche.

Quand fait-on un plan TÉVA?

En général, à partir des trois dernières années avant le départ de l'école de l'élève.

3 ans avant de quitter l'école : Le jeune définit son projet de vie et s'engage dans l'action. Il connaît mieux ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses capacités. Il découvre les ressources de son environnement. Il s'informe et explore pour préciser son projet de vie: quel travail? quelles études post-secondaire? quels loisirs? quel réseau social? habiter en appartement? quels rêves? Il réalise des apprentissages en lien avec son projet de vie.

2 ans avant de quitter l'école : Le jeune développe ses compétences et ses habiletés pour réaliser son projet de vie. Il fait des stages, expérimente des loisirs. Il participe à des activités dans la communauté. Il expérimente des modes de transport en vue de se déplacer de manière autonome. Il se prépare à la vie adulte (activités de la vie courante et domestique, autonomie résidentielle). Il développe ses ressources personnelles, ses habiletés relationnelles et sociales. Il développe son réseau social. Il poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.

1 an avant de quitter l'école : Le jeune amorce la réalisation de son projet de vie. Il poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie. Il valide ses choix. Il précise son projet de vie. Il consolide ses acquis. Il réalise son CV ou son portfolio. Il est en lien avec un centre de réadaptation ou un service spécialisé de main-d'œuvre pour poursuivre ses démarches. Il connaît les personnes et les ressources qui peuvent l'aider et sait faire appel à elle.

Au moment de quitter l'école: Le jeune poursuit en continuité la réalisation des divers aspects de son projet de vie. Il a des acquis significatifs le préparant à la vie adulte. Il maintient son autonomie en matière de transport. Il entretient et développe un réseau social plus vaste. En fonction de son projet de vie: - il est prêt à entreprendre sa recherche d'emploi ou à débiter un stage préparatoire à l'emploi - il a fait une demande d'admission dans un service spécialisé de main-d'œuvre ou a communiqué avec son CLSC pour être référé à un centre de réadaptation - il s'est inscrit à des activités de loisirs - il s'est inscrit à un programme d'étude ou de formation.

Quels en sont les avantages?

- La démarche TÉVA permet un regard sur le **futur**, en préparant le jeune vers son projet de vie, **ses rêves, ses aspirations**;
- Cette démarche a l'avantage de mobiliser **ses forces, ses intérêts**, sa **capacité d'apprendre** et sa **motivation**;
- La démarche TÉVA permet de souligner les **compétences déjà acquises** et celles qui **doivent être développées** selon les préférences et les besoins du jeune;
- Elle permet de réaliser certains des **apprentissages** nécessaires pour réaliser son projet de vie avant son départ du milieu scolaire;
- Elle permet aussi aux différents partenaires du milieu scolaire, de la famille et de la communauté d'agir en **concertation** pour faciliter un passage graduel de la vie scolaire à la vie adulte.

Quels en sont les défis?

- Implication et temps nécessaires pour le jeune, sa famille, ses enseignants et les intervenants associés à la TÉVA;
- Assurer une réelle participation du jeune en ayant une vision réaliste de son avenir.

Quels changements résultent de la démarche TÉVA?

- Planification des démarches préparatoires à l'obtention d'un **emploi** et probabilité de **succès accrue**;
- Adoption d'un mode de vie résidentielle correspondant au degré maximal d'**autonomie** pouvant être atteint par votre enfant;
- Utilisation facilitée des **services communautaires** et des **services publics**;
- **Participation** s'accroissant progressivement aux loisirs de la communauté.